DÉPARTEMENT DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

7 AVRIL 2008

Le nombre de Conseillers en exercice est de 39

OBJET

Représentations du Conseil Municipal à la Commission d'Appel d'Offres

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 8 avril 2008
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 9 avril 2008
et qu'il est donc exécutoire.

Le 14 avril 2008

Pour le Maire, Par délégation, Le Directeur Général des Services

Mathieu LHERITEAU

L'an deux mille huit, le 7 avril à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 31 mars deux mille huit, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC. Madame BOUTIN. PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON. Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, d'ORO. Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT. BÈLE, Madame Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI. Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, KARCHI-SAADI, Madame Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI. Monsieur FAVREAU. Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN. Madame RHONÉ. Monsieur LÉVÈQUE, Monsieur FRUCHARD

Secrétaire de Séance :

Monsieur MAILLARD

N° DE DOSSIER : 08 C 02 b

OBJET: REPRESENTATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION D'APPEL

D'OFFRES

RAPPORTEUR: Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal organise son travail en plusieurs Commissions en fonction de dispositions législatives ou réglementaires.

Afin de pouvoir examiner les offres présentées par les opérateurs économiques pour les procédures formalisées que le Pouvoir Adjudicateur décidera de lancer, il convient de procéder à l'élection des cinq membres titulaires et cinq membres suppléants pour constituer la Commission d'Appel d'Offres, conformément aux dispositions de l'article 22 du Code des Marchés Publics.

L'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) prévoit que « ... Dans les communes de plus de 3 500 habitants, la composition de la Commission d'Appel d'Offres doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. »

Monsieur le Maire est Président de droit de la Commission.

Il est proposé au Conseil Municipal, la composition suivante :

Membres titulaires: Monsieur SOLIGNAC, Madame USQUIN, Monsieur STUCKERT, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN

Membres suppléants: Monsieur PIVERT, Monsieur MAILLARD, Monsieur ROUSSEAU, Madame LEGRAND, Monsieur FRUCHARD

LE CONSEIL MUNICIPAL.

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

DESIGNE, après avoir procédé réglementairement aux opérations de vote, par 39 voix sur 39 votants :

- Monsieur SOLIGNAC, Madame USQUIN, Monsieur STUCKERT, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, membres titulaires,
- Monsieur PIVERT, Monsieur MAILLARD, Monsieur ROUSSEAU, Madame LEGRAND, Monsieur FRUCHARD, membres suppléants,

pour composer la Commission d'Appel d'Offres.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,

Emmanuel LAMY

Maire de Saint-Germain-en-Laye